

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Mercredi 21 Août 2019
P.V. n° 1**

Présents : MM. Patrick FAUTRAD - Grégory HANNOT – Franck LE CAER

Assiste à la réunion : Melle Ludivine REGNIER (C.T.D – D.A.P.)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition du bureau

- Préparation de saison 2019-2020

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Jean-Charles PRUVOST

Membres : MM. Grégory HANNOT, Christophe JOLY, Franck LE CAER

PREPARATION DE LA SAISON 2019-2020

- Mise en place du calendrier des Championnats de 1^{ère} Division et 2^{ème} Division Futsal.

- Le championnat débutera la semaine du 23 au 28.09.2019.

- Mise en place de la rentrée du Futsal chez les Jeunes. Ces journées se feront les 15.09.2019 pour les U6 à U9 le matin et pour les U12-U13 l'après-midi.

Puis le 22.09.2019 pour les U6 à U9 le matin et pour les U14-U15 l'après-midi.

- Concernant les plateaux de Jeunes mis en place à compter de cette saison, nous avons élaboré le calendrier suivant jusqu'au mois de décembre :

> le 06.10.2019

> le 13.10.2019

> le 17.11.2019

- > le 24.11.2019
- > le 07.12.2019 (Plateau de Noël U6 à U9)
- > le 08.12.2019

Les clubs sont priés de contacter M. Franck LE CAER au 06.83.19.48.01 afin que chacun décide d'une date à laquelle ils pourront recevoir un plateau.

INFORMATION

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Patrick FAUTRAD